

## Communiqué FFPP – 11 mars 2020

### La Ffpp soutient les CMPP et toujours la pluralité des approches



La FFPP<sup>1</sup> a pris connaissance du cahier des charges régional établi par l'ARS Nouvelle-Aquitaine en novembre 2019 concernant l'évolution de l'offre des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques. Il enjoint les 29 CMPP<sup>2</sup> de la région à engager une refonte totale de leurs missions dans un délai de 3 mois après sa parution.

La FFPP attire l'attention sur :

- l'absence de concertation préalable avec les professionnels concernés. De fait, ce cahier des charges est vécu par les professionnels davantage comme un cahier à charge !
- l'utilisation des recommandations de bonnes pratiques comme référentiel unique de la pratique professionnelle. Comme leur nom l'indique les recommandations sont des recommandations et ne

---

<sup>1</sup> Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

<sup>2</sup> Centres Médico-Psycho-Pédagogiques.

doivent en aucun cas supplanter le sens clinique et l'expérience de terrain développée par les équipes pluridisciplinaires

- la défiance à l'égard de l'orientation psychodynamique au profit des neurosciences. La pluralité des approches garantit une réponse adaptée aux besoins de l'enfant et de l'adolescent, sans dogmatisme.
- la hiérarchisation de la souffrance de l'enfant et de sa famille avec l'exclusion des troubles dits « légers » (c'est-à-dire sans compensation individuelle des conséquences d'un handicap) qui ne seront plus pris en charge par les CMPP.
- le repositionnement de l'offre de soins uniquement en faveur des enfants présentant des troubles neuro-développementaux.
- le glissement du lieu des apprentissages, de l'éducatif au lieu de soins, dans l'injonction à effectuer les rééducations en milieu ordinaire, « hors les murs ».
- l'inadéquation des mesures imposées avec le code de déontologie des psychologues quant au libre choix de nos outils et de nos pratiques professionnelles (principe 3 du code de déontologie de février 2012).

La FFPP soutient la mobilisation en cours et informe ses adhérents sur :

- la tenue d'une manifestation devant l'ARS Nouvelle Aquitaine le vendredi 13 mars 2020 à 12h30
- l'existence d'une pétition du collectif CIPMSNA

<http://chnq.it/VzDDYd8mDX>

Gladys Mondière et Benoit Schneider  
Coprésidents Ffpp  
Anna Cywinska  
Présidente de la coordination Ffpp Aquitaine  
Virginie Orsoni et Stéphane Soury  
Présidents des CPCN<sup>3</sup> Aquitaine et IDF

---

<sup>3</sup> Collège des Psychologues Cliniciens spécialisés en Neuropsychologie